

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 821

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 44

À l'alinéa 5, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« , de manière claire et lisible, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne faudrait pas que l'instauration de « schémas pluriannuels » et autres « plans d'actions » soit synonyme de complexité, et empêche les internautes d'avoir une information claire et lisible sur l'état d'avancement de l'accessibilité du site Internet.